

# Risques liés aux agents CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques)

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'article 2001.97 du 1<sup>er</sup> février 2001 encadre les risques liés à l'utilisation de certains agents chimiques aux effets cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Dans ce contexte, la prévention du risque liée aux agents CMR est soumise aux exigences réglementaires et notamment à l'obligation de formation des salariés (articles R.4412-87 à R.4412-90 du code du travail : "l'employeur organise la formation à la sécurité et l'information des salariés susceptibles d'être exposés à l'action des agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction...")

La formation CMR forme à plusieurs aspects liés aux risques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques. Le but étant de maîtriser et de limiter les risques d'exposition professionnelle, grâce à un processus de sensibilisation et de prévention, portant autant sur la réglementation que sur la pratique.



### PUBLIC VISE

- Salariés manipulant des produits chimiques CMR au poste de travail : production, laboratoire, entretien, nettoyage, maintenance, BTP, etc. ainsi que toute personne désirant acquérir un premier niveau d'information dans ce domaine.
- Pour toute situation de handicap ou autres besoins particuliers n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons envisager d'adapter la formation.

### PRE REQUIS

- Aucun

### DUREE

- 1 jour soit 7h de formation.

### METHODE ET MOYEN

#### PEDAGOGIQUE

- Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques et de travaux en groupe.
- Vidéoprojecteur.
- Mise en situation sur une plateforme pédagogique.
- Un livret pédagogique sera remis à chaque stagiaire en format papier.

### VALIDATION

- Remise de l'attestation de formation
- Avoir participé à la totalité de la session de formation

### TARIF

- Pour toute demande de tarif, merci de nous contacter.
- Une prise en charge totale ou partielle est possible en fonction des financements des entreprises ou des stagiaires.

## Compétences visées

- Définition d'un agent CMR, connaître les effets sur la santé
- Reconnaître un agent CMR
- Maîtrise du risque lors d'intervention ou de manipulation d'un agent CMR
- Participer à la démarche de prévention des risques CMR
- Connaître les bases réglementaires applicables
- Connaître la conduite à tenir en cas d'urgence (projection, exposition accidentelle)

## Programme

### Ouverture de la session

- Tour de table
- Présentation de la formation des modalités
- Attente des stagiaires par rapport à la formation / contraintes éventuelles

### Propriété d'un agent chimique CMR

- Effets sur la santé des agents CMR : cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques.
- Les voies d'exposition possibles : cutanée, respiratoire, orale.
- Classification CMR : catégorie 1A, catégorie 1B, catégorie 2 (selon les critères établis par le Règlement CLP)

## PUBLIC VISE

- Salariés manipulant des produits chimiques CMR au poste de travail : production, laboratoire, entretien, nettoyage, maintenance, BTP, etc. ainsi que toute personne désirant acquérir un premier niveau d'information dans ce domaine.
- Pour toute situation de handicap ou autres besoins particuliers n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons envisager d'adapter la formation.

## PRE REQUIS

- Aucun

## DUREE

- 1 jour soit 7h de formation.

## METHODE ET MOYEN PEDAGOGIQUE

- Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques et de travaux en groupe.
- Vidéoprojecteur.
- Mise en situation sur une plateforme pédagogique.

## VALIDATION

- Remise de l'attestation de formation
- Avoir participé à la totalité de la session de formation

## TARIF

- Pour toute demande de tarif, merci de nous contacter.
- Une prise en charge totale ou partielle est possible en fonction des financements des entreprises ou des stagiaires.

## Les sources d'informations au poste de travail : repérage des agents CMR

- Pictogramme CMR et règles d'étiquetage
- Fiche de Données de Sécurité (FDS)
- Document Unique, fiche ou notice de poste

## Gestion du CMR au poste de travail : Réglementation CMR

- Décret CMR (Décret n° 2001-97 du 1er février 2001)
- Code du travail (articles R4412-87 à R 4412-91)

## Démarche de prévention

Analyse des situations de travail : Substituer les agents chimiques dangereux, évaluation des risques, réduction de l'exposition.

## Situation à risques d'exposition et mesures de prévention

- Stockage, dépotage, manutention, transvasement, prélèvement...
- Risques liés à certains produits et procédés dangereux CMR (solvants, fumées de soudure, poussières de bois etc.)
- Les mesures techniques de prévention/ protection
- Protection collective : ventilation, confinement du procédé en vase clos,

- Organisation des interventions de maintenance et dépannage, y compris les interventions de sous-traitance.

## Équipement de Protection

Individuelle (EPI) : masque respiratoire, vêtements de protection du corps, gants

- Déchets chimiques contaminés

- Contrôle atmosphérique (respect des Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle – VLEP)

- Conduite à tenir en cas d'urgence (exposition accidentelle à un CMR) : gestion des incidents et des accidents

- Travaux interdits ou soumis à dérogation (salariés intérimaires, contrat CDD, jeunes travailleurs, femmes enceintes et allaitantes)

- Travaux soumis à un Plan de Prévention (intervention des entreprises extérieures)

## Surveillance médicale du personnel exposé au CMR

- Rôle du médecin du travail
- Surveillance médicale et surveillance médicale renforcée
- Traçabilité des expositions
- Suivi médical post exposition

## Mode d'évaluation

- Contrôle continu au cours de la formation.
- QCM d'évaluation en fin de session

SYLTIE GESTION Siège : 46 rue Joseph Baudron 03400 Yzeure

Site de Formation : 49 route de Paris 03000 Avermes

Mail : [accueil.gestion@syltie.fr](mailto:accueil.gestion@syltie.fr) Tel : 07.60.04.98.01